

Pour un outillage des communes rurales, de l'intercommunalité et de l'inter territorialité

L'orthodoxie budgétaire conduit souvent à réduire les dotations en fonctionnement pour privilégier l'investissement. En règle générale, l'ingénierie territoriale relève des dotations en fonctionnement et en est malheureusement impactée.

Ces dernières années et après la décentralisation, de nombreuses solutions ont été avancées et mises en œuvre mais qui ne répondent que partiellement aux besoins :

- La création de l'ANCT a permis de construire une offre mais elle reste trop ciblée et adossée aux dispositifs/programmes de l'Etat, sans répondre aux besoins plus larges des collectivités
- Le confortement du CEREMA est positif sur certains segments faisant appel à des savoirs faire de technicité complexe, mais l'ingénierie proposée est trop spécifique...
- Les Départements ont développé au titre de leur chef de filat « solidarité territoriale », des agences d'ingénierie sur certains segments de maîtrise d'ouvrage technique. Ces agences sont toutefois dotées de moyens humains et financiers disparates, inégaux et ne couvrent pas l'ensemble des territoires
- Les régions ont mis également à disposition des outils de connaissance territoriale, indispensables, mais sans répondre à l'ensemble des attentes de certaines collectivités/Epci.

Il reste donc des besoins non couverts dans les ruralités comme dans des secteurs urbains spécifiques, ou dans les périphéries urbaines pour faciliter les démarches inter territoriales.

Dans le contexte actuel, et pour faire face aux multiples défis de la transition, **Les territoires ont besoin d'accéder à une ingénierie généraliste** leur permettant de faire des études amont, d'animer des démarches transversales et trans partenariale, d'aller à la rencontre des acteurs, de conduire des projets de coopération, parfois même d'animer les démarches prospectives ou de construction de projet et d'exercer leurs compétences.

De nombreux rapports et propositions ont été faits sur ces questions. Plusieurs freins pourraient être levés pour faciliter l'accès des territoires à l'ingénierie dont ils ont besoin, parmi lesquels l'UNADEL soutient en particulier 3 familles de propositions :

1. Reconnaître la nécessité d'accéder à une ingénierie généraliste de qualité pour étudier, animer, dialoguer, coopérer

2. Faciliter la constitution d'une ingénierie territoriale en agissant sur les modalités d'organisation :

a. Lorsque les collectivités, EPCI ou PETR sont en mesure de recruter, il est proposé d'assouplir les règles de recrutement et d'affectation des fonctionnaires de haut niveau en levant les seuils démographiques pour le recrutement de certains corps ou grades (communes de moins de 40 000 habitants)

b. **Rendre possible la mutualisation d'administrateurs et d'ingénieurs territoriaux entre plusieurs collectivités.** Lorsque l'exercice des fonctions d'un fonctionnaire territorial dans une commune, un département, une région ou un de leurs établissements publics est soumis à une condition de seuil de population, plusieurs collectivités, dont l'addition des populations respectives remplit ledit seuil, pourraient recruter conjointement un même fonctionnaire territorial.

c. **Mettre à disposition par l'État d'ingénieurs et de cadres pour la durée d'un projet.**

d. **Faciliter la constitution d'une ingénierie et d'une animation à l'échelle des bassins de vie ou des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR),** qui regroupent sous la forme d'un syndicat mixte plusieurs intercommunalités d'un territoire, dans les territoires de faible densité d'habitants lorsque la maille territoriale est adéquate de gestation et de réalisation des projets.

3. Faciliter le financement de l'ingénierie territoriale en ouvrant de nouveaux moyens, de nouvelles sources de financement :

a. Ne plus considérer l'ingénierie territoriale comme relevant du fonctionnement, mais d'un investissement au même titre que les investissements d'avenir ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée à un programme d'aménagement.

b. Faire évoluer la DETR pour permettre la prise en compte des besoins en ingénierie d'animation non directement rattachables à un projet d'investissement



- c. Réintroduire des crédits d'ingénierie dans les Contrats de plans Etat -Région et la possibilité d'accompagner des démarches territoriales et les Contrats territoriaux (CRTE)
- d. Rééquilibrer la Dotation globale de fonctionnement -DGF- en faveur du milieu rural ou urbain défavorisé en particulier pour faciliter le financement de l'ingénierie.
- e. Pérenniser et renforcer l'enveloppe budgétaire de l'ANCT dédiée à l'ingénierie sur mesure en sortant de la seule logique de l'appel à projet

Fiche Proposée par l'UNADEL le 10 mars 2024